

Niederanven, le 3 octobre 2024

AVIS AU PUBLIC


(EAU/AUT/24/0838)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que Monsieur **Pit LINSTER** a adressé une demande d'autorisation portant sur *l'exploitation de 3 forages géothermiques à Senningen, 4, Um Kiem* à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 3 octobre 2024 pendant 15 jours.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,


Fréd Ternès



le secrétaire,


Bob Scholtes